

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de LA POSTOLLE

5.1.2.11 Plan des servitudes d'utilité publique

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°5.1.2.11

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/05/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 25/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Paroisse Jean D'ESSEY - 89200
LA POSTOLLE
Tél : 03 86 15 46 47 - Fax : 03 86 15 21 83
initiative@orange.fr

 **initiative**

Agence de Bréteuil
Tél : 03 86 83 55 39 - contact@agence39.fr

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cartographique : CC - IGN, Droits de Réa réservés : 2012
Plan cartographique actualisé au 10/06/2021

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- Monument historique
- Perimètre de protection
- AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
 - Perimètre de protection immédiat
 - Perimètre de protection rapproché
 - Perimètre de protection éloigné
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - HTB
 - HTA
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat